



## **Le Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne informe des pressions exercées par les autorités de l'Ukraine sur l'épiscopat, le clergé et les fidèles de l'Église canonique**

Les organes du pouvoir civil de l'Ukraine entament des poursuites criminelles infondées et exercent des pressions sur l'épiscopat, le clergé et les fidèles de l'Église canonique, afin de les forcer à prendre part au prétendu concile de réunification : c'est ce qu'a déclaré le Saint-Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne, rassemblé le 7 décembre 2018 à la lauze des Grottes de Kiev. Les décrets du Synode précisent que ces actes sont « une violation du droit constitutionnel des citoyens de l'Ukraine à la liberté de confession ».

Après le Concile des évêques de l'Église orthodoxe ukrainienne, qui a eu lieu le 13 novembre, plusieurs événements ont eu lieu qui peuvent être clairement interprétés comme des actes de pression sur les représentants de l'Église canonique. Notamment, les évêques ont été convoqués à des « entretiens » au Service de sécurité de l'Ukraine (SBU), et des empêchements leur sont opposés lorsqu'ils

souhaitent passer la frontière.

Le 23 novembre 2018, le ministère de la Justice ukrainien a annulé sa décision sur l'enregistrement d'état du droit de jouissance de l'Église sur les bâtiments de la laure de Potchaïev – la cathédrale de la Dormition, la cathédrale de la Trinité, les bâtiments conventuels, le clocher, la maison de l'archevêque et les portes saintes. Quelques jours plus tard, le Cabinet des ministres a annulé son ordonnance du 17 juillet 2003 « De l'exclusion des bâtiments de la Laure de la Dormition de Potchaïev du site historique national de Kremenets-Potchaïev ».

Le 28 novembre, pour la première fois depuis 30 ans, une Commission du ministère de la Culture ukrainien est venu inspecter les objets culturels de valeur conservées à la laure des Grottes de Kiev. Deux jours plus tard, les organes du maintien de l'ordre ont procédé à une fouille du domaine agricole de Voronkov (région de Kiev), dépendant de la laure des Grottes de Kiev.

Le 1<sup>er</sup> décembre, vingt clercs des diocèses de Rovno et de Sarny ont été convoqués au SBU.

Le 3 décembre, des fouilles ont été effectuées dans des cathédrales, des directions diocésaines, des églises et même dans les maisons privées de prêtres de l'Église orthodoxe ukrainienne à Jitomir, Ovroutch et Korosten.

Le 5 décembre 2018, douze clercs des diocèses de Rovno et de Sarny (Église orthodoxe ukrainienne) ont été interrogés dans le cadre d'une mise en examen en vertu de l'article 111 du Code criminel de l'Ukraine (trahison) et de l'article 161 (propagande de l'hostilité entre religions).

Le même jour, les responsables du site historique de Kremenets-Potchaïev ont vérifié les objets de valeur de la laure de la Dormition de Potchaïev.

A la suite de ces évènements, le Synode s'est adressé à Sa Béatitudo le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine, lui demandant d'informer les Églises orthodoxes locales, le responsable des droits de l'homme à la Rada d'Ukraine, les organisations internationales de défense des droits de l'homme, les institutions diplomatiques des pressions et des poursuites judiciaires entamées contres des hiérarques, des clercs et des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne.